



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**  
Date convocation : **4 avril 2024**  
Présents : **20**  
Votants : **26**

**ETAIENT PRESENTS :**

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Marie-Agnès DESCOUX, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Adjoints  
Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Mapril BAPTISTA, Conseillers Municipaux

**ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Claude SCHAEFFER	a donné pouvoir	à	Arnaud BRUNET
Jean BÉDU	a donné pouvoir	à	Nathalie BEELS
Jean-Marc LONGEQUEUE	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Dominique FRANÇOISE	a donné pouvoir	à	Christophe PRUDHOMME
William NETO DE JESUS	a donné pouvoir	à	Laurence AUDIBERT
Brigitte FOULON	a donné pouvoir	à	Catherine BARBERO

**ETAIT ABSENT :**

Patrick MICHEL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Ngoc Loi TRAN a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

**DELIBERATION N° 2024-10 : CADRE DE VIE – Convention de location des jardins potagers - Modification**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission municipale « Cadre de Vie / Environnement » en date du 23 février 2023,

**VU** l'avis de la commission municipale « Finances / Vie économique » en date du 12 mars 2024,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Ngoc Loi TRAN, adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie et du Développement urbain,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

### A L'unanimité

**DECIDE** d'imposer le versement d'une caution de 100€ lors de la signature de la première convention de location des jardins potagers,

**APPROUVE** le modèle de convention de location et ses modalités tel qu'annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 4 avril 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le*

Le Maire  
A. BRUNET

Le Maire,



Arnaud BRUNET